



PV BUR. 24.03.2010

A. DÉCISIONS4. Besoins immobiliers à venir du Parlement européen et politique immobilière à moyen et à long terme – note du Secrétaire généralLe Bureau,

- prend acte de la note du 3 mars 2010 (PE 439.629/BUR et annexes) mentionnée ci-dessus;
- entend une intervention de M. VIDAL-QUADRAS, vice-président chargé à titre principal de la politique immobilière du Parlement, qui
 - rappelle l'échange de vues qui a eu lieu à ce sujet au cours des mois écoulés au sein du groupe de travail bâtiments, transport et Parlement vert et en particulier lors de la réunion du Bureau du 8 mars 2010,
 - signale que les vues exprimées par M. WIELAND, vice-président, et M^{me} LULLING, questeur, au sujet de la mise à disposition d'installations sanitaires réservées aux visiteurs à Strasbourg et l'accès au parking souterrain du bâtiment Louise Weiss (points à examiner lors d'une réunion à venir des questeurs) ont été prises en considération,
 - signale que le problème de l'éventuel retrait des installations sanitaires des bureaux des députés à Strasbourg nécessite une analyse approfondie avant qu'une décision puisse être prise,
 - indique que, comme suite aux observations de M^{me} HOHLMEIER, rapporteur de la commission des budgets sur la politique immobilière du Parlement, la note a été améliorée: il est notamment souligné qu'il importe d'entretenir les bâtiments du Parlement et précisé que toute évocation de la mise à disposition d'espaces de bureaux supplémentaires pour les députés est censée englober les assistants et stagiaires parlementaires;
 - remercie les membres du Bureau de leur soutien;
 - demande que la note du Secrétaire général soit adoptée au cours de la présente réunion;

- entend une intervention de M. PITTELLA, vice-président chargé à titre secondaire de la politique immobilière du Parlement, qui
 - remercie la DG INLO du travail accompli,
 - souligne que les nouveaux critères d'attribution d'espaces de bureaux s'appliqueront une fois adoptée la stratégie immobilière du Parlement,
 - demande qu'une décision soit prise au cours de la présente réunion;

- entend une intervention de M^{me} LULLING, questeur, qui
 - déclare approuver globalement le contenu de la note,
 - estime que les conditions de travail des députés et de leurs assistants doivent être les mêmes à Strasbourg et à Bruxelles,
 - suggère que des travaux de rénovation et d'entretien supplémentaires sont nécessaires dans les locaux du Parlement à Strasbourg,
 - se prononce en faveur d'une augmentation de l'espace de bureaux mis à la disposition des députés à Strasbourg;

- entend une intervention de M^{me} DURANT, vice-présidente, qui
 - remercie MM. VIDAL-QUADRAS et PITTELLA ainsi que la DG INLO pour leur travail,
 - souligne les aspects budgétaires de la politique immobilière du Parlement,
 - suggère que la note soit adoptée au cours de la présente réunion,
 - souligne que le groupe de travail bâtiment, transport et Parlement vert devrait s'occuper à l'avenir des questions afférentes à EMAS;

- entend une intervention de M. MAŠTÁLKA, questeur, qui soutient l'adoption de la politique immobilière du Parlement telle que proposée dans la note du Secrétaire général afin que, notamment, des crédits soient prévus pour louer ou acheter des maisons de l'Europe dans les États membres, une fois les contrats en vigueur venus à expiration;

- entend une intervention de M^{me} GERINGER DE OEDENBERG, questeur, qui
 - approuve globalement le contenu de la note du Secrétaire général,

- exprime des préoccupations au sujet du coût du projet KAD à Luxembourg,
- entend une intervention de M. VIDAL-QUADRAS, qui répond aux observations formulées;
- entend une intervention du Président, qui
 - remercie MM. VIDAL-QUADRAS et PITTELLA des propositions contenues dans la note, qu'il qualifie de très solides,
 - suggère que la note en question soit adoptée;
- approuve la politique immobilière à moyen et à long terme du Parlement;
- décide d'informer la commission des budgets en conséquence,
- donne mandat aux vice-présidents chargés de la politique immobilière du Parlement et au Secrétaire général de mettre en œuvre cette politique et de soumettre à la décision du Bureau, le cas échéant, toute proposition afférente.

